

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-deux le 04 avril à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

**Étaient présents** : tous les Conseillers sauf Monsieur Thierry MULLER absent excusé.

Procuration donnée par Monsieur MULLER à Monsieur CHENU.

Madame Nelly LANGLOIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

### **Comptes de gestion des différents budgets**

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide d'adopter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice. Sont approuvés :

- Compte de gestion du budget principal 2022
- Compte de gestion bois 2022
- Compte de gestion lotissement 2022

### **Comptes administratifs des différents budgets**

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des différents budgets de l'exercice 2022, soit :

- Compte administratif du budget principal 2022
- Compte administratif bois 2022
- Compte administratif lotissement 2022

Le Maire ayant quitté la salle, comme la procédure l'exige, le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Madame Danièle HUGENDBLER, après délibération et à l'unanimité adopte les comptes administratifs de l'exercice 2022, en accord avec les comptes de gestion du receveur.

### **Affectation des résultats des différents budgets**

#### **- Affectation des résultats budget principal**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2022 suivants :

Investissement : 11 766.31 €    Fonctionnement : 23 326.33 €

Restes à réaliser en dépenses : 2 100.00 €

Restes à réaliser en recettes :            0,00 €

Dans le cadre du budget 2023 :

- la somme de 11 766.31 € est affectée au compte 001 en recettes d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
  - 23 326.33 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats bois**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2022 suivants pour le budget bois :

Investissement : -7 042.06 €                      Fonctionnement : 16 527.47 €

Restes à réaliser en dépenses: 0,00 €

Restes à réaliser en recettes : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2023 :

- la somme de 7 042.06 € est affectée au compte 001 en dépenses d'investissement
- l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :
  - 7 042.06 € recettes d'investissement au compte 1068
  - 9 485.41 € en recettes de fonctionnement au compte 002

- **Affectation des résultats lotissement**

Le Conseil Municipal constate les résultats de clôture 2022 suivants pour le budget lotissement :

Investissement : 0.00€                      Fonctionnement : 71 760.98 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Dans le cadre du budget primitif 2023 :

- la somme de 71 760.98 € est affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement

**Impôts locaux**

Considérant les recettes et les charges incombant la commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter les taux communaux d'imposition de 10%.

| Type de taxe             | Taux 2022 | Taux 2023 |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Taxe foncière (bâti)     | 40.80     | 44.88     |
| Taxe foncière (non bâti) | 19.32     | 21.25     |
| Taxe d'habitation        | /         | 5.93      |

**Budgets primitifs des différents budgets**

- **Budget primitif 2023 du budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 46 757.91 €                      ° Recettes : 46 757.91 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 176 260.23 €                      ° Recettes : 176 260.23 €

- **Budget primitif bois 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif bois de l'exercice 2023, comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 7 042.06 €                      ° Recettes : 7 042.06 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 22 545.21 €                      ° Recettes : 22 545.21 €

– **Budget primitif lotissement 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2023, comme suit :

- **Investissement :**

° Dépenses : 0.00 €                      ° Recettes : 0.00 €

- **Fonctionnement :**

° Dépenses : 186 760.98 €           ° Recettes : 186 760.98 €

**Travaux forestiers**

Le Conseil Municipal décide de valider un montant de 6 000.00 € de travaux en privilégiant les travaux prioritaires.

**Subventions**

Le Conseil accorde une subvention de 60 € aux Randonneurs de la Vallée du Rupt.

**Gratification stagiaire**

L'assemblée délibérante vote une gratification de 120 € pour la stagiaire présente au secrétariat de Mairie.

**Questions diverses**

- Des cours d'informatique ont été mis en place par PMA à l'intention des seniors, 10 personnes sont inscrites.
- Une réflexion sur la mise en place d'ateliers pour enfants est en cours.
- Des jeunes ont demandé l'autorisation d'intervenir pour la remise en état du terrain de foot.
- Chemin de Montvillers, en raison de vitesse excessive un rappel à l'ordre va être fait et une réflexion sur le carrefour du lotissement est en cours.

Fait à ISSANS le 05 avril 2023

Le Maire  
Gaston CHENU



